

N&N REMORQUES

SOLIDE. PERFORMANT. DURABLE.



N&N

2023

GARANTIE LIMITÉE

GARANTIE LIMITÉE

FÉLICITATIONS POUR L'ACHAT DE VOTRE NOUVELLE REMORQUE N&N

Vous trouverez dans ce document tous les détails et modalités relatifs à la garantie applicable à votre remorque. Merci de la lire attentivement. Elle contient des conseils importants sur l'entretien et l'utilisation de votre remorque. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



5 ANS

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS SUR LA STRUCTURE, LE CHÂSSIS ET LES SOUDURES

Le fabricant s'engage à réparer les bris à la structure, au châssis et aux soudures de la remorque dus à un vice de fabrication dans les cinq (5) ans suivant l'achat de la remorque. Cette garantie limitée de cinq (5) ans ne s'applique pas aux éléments couverts ou exclus par d'autres sections de la présente garantie.

LES EXCLUSIONS

La garantie limitée de cinq (5) ans sur la structure, le châssis et les soudures devient invalide si des modifications structurales ont été apportées à la remorque après son achat par une personne autre qu'un représentant autorisé N&N.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Afin de préserver la validité de cette garantie limitée de cinq (5) ans sur la structure, le châssis et les soudures, le propriétaire d'une remorque N&N doit en faire une utilisation raisonnable, c'est-à-dire notamment, mais non exclusivement, respecter les capacités de charge et de poids spécifiées par N&N, et en faire un entretien diligent (voir la section Responsabilité du propriétaire).

3 ANS

GARANTIE LIMITÉE DE 3 ANS

Le fabricant s'engage à remplacer les fils électriques principaux (harnais électrique) endommagés par la corrosion dans les trois (3) ans suivant l'achat de la remorque.

LES EXCLUSIONS

Cette garantie ne s'applique pas aux terminaux de connexion et aux fils exposés aux intempéries.

GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN

Le fabricant s'engage à remplacer toute composante d'essieu, de roulement, de freinage et de levage hydraulique endommagée à l'intérieur d'un délai d'un (1) an suivant l'achat de la remorque.

LES EXCLUSIONS

La garantie limitée d'un (1) an sur les composantes devient invalide si des modifications structurales ont été apportées à la remorque après son achat par une personne autre qu'un représentant autorisé N&N.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Afin de préserver la validité de cette garantie limitée d'un (1) an sur les composantes de la remorque, le propriétaire d'une remorque N&N doit en faire une utilisation raisonnable, c'est-à-dire notamment, mais non exclusivement, respecter les capacités de charge et de poids spécifiées par N&N, et en faire un entretien diligent (voir la section Responsabilité du propriétaire).



GARANTIE LIMITÉE SUR LA GALVANISATION

Le fabricant s'engage à refaire le processus de galvanisation de la remorque suivant l'achat de la remorque s'il y a un défaut d'adhérence du revêtement galvanisé et que celui-ci s'écaille de façon importante (maximum trois (3) mois après la date de l'achat).

LES EXCLUSIONS

Cette garantie ne couvre pas les changements de coloration du revêtement de la remorque, quels qu'ils soient. Les changements de coloration sont dus principalement :

- À la passivation du zinc, qui est une étape normale du processus de galvanisation et qui s'échelonne sur environ quatre (4) mois. Le processus de passivation continue jusqu'à ce que le fini de votre remorque devienne plus mat (terne).
- Aux taches laissées par le calcium. Ces taches sont blanches ou noires. Elles peuvent être minimisées par un entretien diligent de votre remorque, notamment en la rinçant après un contact avec du calcium ou tout autre produit avec un pH très acide ou très basique.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Afin de préserver la validité de cette garantie limitée sur la galvanisation, le propriétaire d'une remorque N&N doit en faire une utilisation raisonnable, c'est-à-dire notamment, mais non exclusivement, respecter les capacités de charge et de poids spécifiées par N&N, et en faire un entretien diligent (voir la section Responsabilité du propriétaire).

Dans les six (6) premiers mois suivant votre achat, évitez de laisser du calcium ou tout produit acide en contact avec votre remorque. Un rinçage afin de diluer ces produits afin qu'ils s'écoulent de la remorque est suffisant.

DÉCOLORATION

La garantie de votre remorque N&N ne couvre pas la décoloration et l'apparition de taches blanches ou noires. Ces changements de couleur sont dus à la passivation du zinc, une étape normale du processus de galvanisation, ou au contact du fini galvanisé avec des produits acides, du calcium ou des produits au pH très basique.

Pour plus d'informations sur le procédé de galvanisation, consultez notre site Web : <https://nnremorques.ca/galvanisation/>

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Afin de préserver la validité de la présente garantie le propriétaire d'une remorque N&N doit respecter les points suivants :

- Avant l'expiration de cette garantie, le propriétaire doit aviser par écrit N&N de toute réclamation non réglée au terme de la garantie, et le propriétaire doit donner à N&N la possibilité de régler le problème.
- Au terme de la garantie, tous les travaux et réparations doivent être approuvés par le représentant autorisé N&N afin d'être couverts par cette garantie. Toutes les demandes doivent être approuvées par le concessionnaire.
- Ne pas faire de modifications à sa remorque qui ne sont pas recommandées par le fabricant. Les modifications autorisées doivent être faites par un représentant autorisé N&N.
- Respecter la capacité de chargement de la remorque telle que spécifiée par le fabricant.
- Effectuer un entretien diligent de la remorque :
 - o Ne pas laisser de résidus de calcium ou de produits acides sur la remorque;
 - o Faire l'entretien de base des essieux, les graisser après les trois (3) premiers mois d'utilisation et serrer les roulements.

Pour plus d'informations et de conseils d'entretien, consultez notre site Web : <https://nnremorques.ca/f-a-q/>

L'ENREGISTREMENT DE LA REMORQUE

L'enregistrement de votre remorque comporte de nombreux avantages, dont un accès rapide à la garantie. Généralement, le détaillant auprès duquel vous avez acheté votre remorque a procédé à son enregistrement. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez le faire simplement en ligne.

Pour enregistrer votre remorque, visitez notre site Web : <https://nnremorques.ca/enregistrement-de-remorque/>

LE TRANSFERT DE GARANTIE

La garantie limitée de N&N sur les remorques couvre uniquement le premier acheteur au détail. Elle n'est pas transférable à tout propriétaire subséquent de la remorque de N&N Remorques.

BRIS DE REMORQUE

Si un bris à la remorque survient dans la durée prévue par la présente garantie, celle-ci ne couvrirait pas les frais de transport, ni les frais de location d'une remorque. Le propriétaire de la remorque doit signaler à son détaillant autorisé le bris à ladite remorque. Aucune demande envoyée directement au fabricant ne sera traitée par N&N Remorques.

N&N Remorques s'engage à remplacer les pièces et à les expédier. Des frais de manutention et d'expédition pourraient être facturés au propriétaire de la remorque.



N&N REMORQUES

NNREMORQUES.COM

154, RUE SYLVESTRE, SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM (QUÉBEC) J0C 1K0
819 395-1155 | INFO@NNREMORQUES.CA